ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 février 2011 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine

NOR : *ETSP1130102A*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-34 et R. 1418-620 ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2008 modifié portant nomination au conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine,

Arrête :

Article 1er

L'arrêté du 18 juin 2008 modifié portant nomination au conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine est modifié ainsi qu'il suit : M. d'HARCOURT (Claude), directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie, est nommé au titre de représentant titulaire des agences régionales de santé, en remplacement de M. LAGARDE (Gilles).

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur général de la santé empêché :
La directrice générale adjointe de la santé,
S. Delaporte